



Charte du marché Médiéval et Artisanal de Briançon

Notre objectif est de faire redécouvrir un savoir-faire artisanal médiéval, qui fait partie de notre patrimoine, et, à ce titre atteindre un objectif pédagogique.

Ainsi, nous privilégions, dans le choix des artisans, ceux qui en faisant revivre le savoir-faire de cette période, présentent, si possible, une démonstration à défaut présentent leur activité devant le public et démontrent que les objets proposés sont bien issus de leur propre travail.

Nous sollicitons les métiers les plus divers tels que : forgerons, scieurs de long, potiers, tailleurs de pierre, tonneliers, fabricants de bougies, enluminures, calligraphies, souffleurs de verre, cordiers, vanniers, sculpteurs, ébénistes, métiers de bouche (sauf restauration et plats à emporter), teinturier etc. ...

Article 1 : Le Marché Médiéval se tiendra dans la cité historique Vauban patrimoine mondial de l'UNESCO.

Article 2 : Le Marché Médiéval sera ouvert au public de 9 h à 22 h le samedi et de 9h à 20 h le dimanche. Il est interdit de dégarnir les stands avant la fin de la manifestation.

Article 3 : Le montant de l'emplacement est fixé à 15 € le mètre linéaire par jour. **Un chèque de caution de 100 €** vous sera demandé pour toute inscription et sera rendu à la fin de la manifestation (le dimanche soir), sauf non respect du présent règlement. L'inscription est obligatoire sur les deux jours. (Les chèques sont à libeller au nom de l'association « Le Cœur de Vauban »).

INSTALLATION

Article 4 : Les exposants seront accueillis le vendredi de 16h à 19h et le samedi matin de 6h à 7h30. Le rendez-vous est donné à la porte Dauphine (Parking champ de Mars).

Article 5 : L'attribution des emplacements se fera par rapport à un plan établi par les organisateurs, et sera communiquée à l'exposant à son arrivée, **aucun changement ne sera toléré**. La réservation est nominative seule la personne titulaire de ladite réservation sera acceptée sur l'emplacement. Celui-ci ne peut en choisir un autre ou s'installer à sa guise. (Si vous avez des doléances, merci de nous le faire savoir à l'avance).

Article 6 : Les exposants devront avoir installé leur échoppe et retiré leur véhicule une demi-heure avant l'ouverture du Marché Médiéval, c'est-à-dire avant 8h30.

Important : Certains emplacements se trouvent dans des rues en légère pente, pensez à vous munir de cales. Se munir de multiprises et rallonges électriques d'au moins **50 m** si le stand nécessite un raccord électrique.

Échoppes et produits

Article 7 : L'étal doit Obligatoirement respecter le thème « médiéval ». Celui-ci devra être recouvert de tissus ou de matériaux naturels, de façon à cacher toutes les structures métalliques ou plastiques. Parasol ou barnums non habillés interdits.

Article 8 : L'exposant devra présenter uniquement les produits référencés dans sa fiche d'inscription (des photos doivent être jointes) et validés par les organisateurs.

Article 9 : Les produits seront présentés, dans la mesure du possible, dans des corbeilles, des paniers en osiers, sur de la paille, de la toile de jute, du coton ou du lin. Les tissus provençaux ou exotiques sont Interdits.

Article 10 : Ne sont pas acceptés :

- la revente,
- les marchands de merguez, de frites, de kébabs, de barbes à papa, crêpes...,
- les commerçants de types fêtes foraines,
- les marchands de confettis et de ballons,
- la brocante,
- le commerce de produits exotiques qui n'ont rien avoir avec la période Médiévale.

Article 11 : L'étiquetage doit être discret et non fluorescent.

Article 12 : Le costume Médiéval est obligatoire pour toutes les personnes présentes sur les stands pendant la durée du Marché.

Article 13 : les organisateurs se réservent le droit de refuser certains produits, décorations ou costumes susceptibles de dénaturer le marché.

Article 14 : Les exposants devront maintenir et laisser leur emplacement en parfait état de propreté. Ils devront recueillir au fur et à mesure de leur production tous les déchets, débris et emballages légers afin d'éviter leur dispersion. De même, ils devront remporter ou mettre dans des conteneurs mis à disposition, tous les emballages : cageots, caisses, etc... qui ne devront en aucun cas être abandonnés sur le Marché.

Assurance et Garanties

Article 15 : Les marchandises et le matériel exposés ne sont pas couverts par l'assurance de l'organisateur. L'exposant est seul responsable de sa marchandise et de son matériel pendant toute la durée du Marché.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, de dégradation volontaires ou involontaires, d'intempéries ou toutes autres avaries survenues durant le Marché Médiéval.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident et d'incendie. Le commerçant ou l'artisan est donc seul responsable pénalement et civilement.

Article 16 : L'exposant devra fournir avec son dossier de candidature une attestation d'assurance en cours de validité pour l'année en cour et une attestation avec la date et le lieu du Marché Médiéval.

Article 17 : En cas de contrôle (service vétérinaire, répression des fraudes, etc...) l'organisateur du marché Médiéval décline toute responsabilité en cas d'irrégularité constatée.

Respect des conditions

Article 18 : La commission du Marché est seule à donner l'autorisation d'installation. Elle sera chargée de faire respecter tous les articles de cette charte et de faire évacuer tout stand non conforme ou qui ne correspond pas au descriptif donné par l'exposant dans le contrat d'engagement.

Article 19 : L'organisateur se réserve la possibilité de refuser la candidature d'un exposant.

Article 20 : Les exposants s'engagent, après acceptation de leur inscription à respecter, sans réserve, le présent règlement.

Article 21 : Toute annulation de participation devra intervenir un mois avant la date de la manifestation, passé ce délai, le chèque de caution ne sera pas restitué sauf cas de force majeure (certificat médical).

Mention manuscrite « lu et approuvé »

Fait à

le



Bulletin de participation à retourner avant le 15 Mai 2020

NOM : Prénom :

Raison Sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Mail :

Siret : Code APE :

Souhaite participer au Marché Médiéval de Briançon et demande à exposer les articles énoncés ci-dessous :

.....

.....

.....

.....

Nombre de mètres linéaires : X 15 € le ML X 2 jours : €

1 chèque de caution 100 €

Mention manuscrite « lu et approuvé »

Fait à

le

Le Cœur de Vauban Office du Tourisme 1 place du Temple, 05100 Briançon

Tel: 06 83 79 06 11

Mail : contact@medievale-briancon.fr

Pièces à fournir pour valider l'inscription

Merci de retourner le bulletin de participation rempli et signé accompagné des documents suivants :

- photocopie de votre RM ou MSA ou MDA, KBIS de moins de 3 mois,
- attestation d'assurance en cours de validité, avec date et lieu de la prestation,
- la charte signée,
- photos de votre stand avec vos produits (visibilité sur notre site Internet),
- chèque de réservation du montant total de votre emplacement (encaissement après la manifestation),
- votre chèque de caution de 100 € (rendu à la fin de la manifestation)

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu !